

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie

REGION DE L'EST

DEPARTEMENT DE LA BOUMBA ET NGOKO

COMMUNE DE GARI-GOMBO

SECRETARIAT GENERAL



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace- Work-Fatherland

EAST REGION

BOUMBA AND NGOKO DIVISION

GARI-GOMBO COUNCIL

SECRETARIAT GENERAL

DECISION MUNICIPALE N°012/DM/C/GGBO/SG.26

Portant attribution du Marché, objet de de l'appel d'offres National Ouvert N°008/AONO/C/GGBO/SG/CIPM du 30 Mars 2026, pour les travaux de Reboisement de la voie municipale.

Le Maire de la commune de Gari-Gombo ;

Vu la Constitution ;

Vu la Loi N°2019/024 du 24 Décembre 2019 portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées ;

Vu le Décret n° 77/203 du 29 Juin 1977 déterminant les Communes et leur ressort territorial, modifié et complété par le Décret N°93/322 du 256 Novembre 1993 ; des communes et Etablissements Communaux modifié par le Décret N° 90/1464 du 9 Novembre 1990 ;

Vu le Décret n° 92/127 du 26 juin 1992 portant création de la commune de Gari-Gombo ;

Vu le Décret N° 2018/366 du 20 Juin 2018 portant code des marchés publics ;

Vu l'Arrêté N°000186/A/MINDDEVEL du 05 Mars 2020 constatant l'élection du Maire SIMOMORI II de BINGUE Hervé, et de ses Adjoints à l'issue du Scrutin Municipal du 09 Février 2020 dans la Commune de Gari-Gombo, Département de la Boumba et Ngoko ;

Vu la Décision N° 00000119/CAB/MINMAP du 26 Mars 2024 portant désignation de Monsieur MBESSA MBOLE Marius, Président de la commission Interne de passation des Marchés Publics auprès de la commune de Gari-Gombo ;

Vu le rapport de la sous-commission d'analyse des offres session du 17 Mai 2026 ;

Vu le Procès-verbal N° 022611/PV/GGBO/CIPM du 08 Mai 2026 du registre infalsifiable portant proposition d'attribution du Marché ;

Vu la lettre N° 002 du 21 Mai 2026 proposant l'attribution du Marché aux Etablissements FARIKOU (Adjudicateur) ;

Vu les nécessités de service ;

DECIDE :

Article 1^{er} : En application des dispositions du Décret N° 2018/366 du 20 Juin 2018, portant Code des Marchés Publics, la **Lettre Commande**, objet de l'Appel d'Offres National Ouvert N°006/AONO/C/GGBO/SG/CIPM du 30 Mars 2026, pour la réalisation les travaux de reboisement de la voie municipale, est attribuée aux **Etablissements FARIKOU, TEL : 699 71 31 00 BERTOUA.**

Article 2 : La présente Décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera. /-

AMPLIATIONS :

- PREFET/B.N/ Yoka
- ARMP/Bta
- DDMINMAP/BN/Yoka
- RM/GGBO
- Ets FARIKOU
- Archives/Chrono



Gari-Gombo, le 25 Mai 2026
LE MAIRE

*Simomori II de
Bingue Hervé*

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie

REGION DE L'EST

DEPARTEMENT DE LA BOUMBA ET NGOKO

COMMUNE DE GARI-GOMBO

SECRETARIAT GENERAL



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace- Work-Fatherland

EAST REGION

BOUMBA AND NGOKO DIVISION

GARI-GOMBO COUNCIL

SECRETARIAT GENERAL

COMMUNIQUE

N° 010/C/GGBO/SG/26

PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DE L'APPEL D'OFFRES
N°008/AONO/C/GGBO/SG/CIPM DU 30 MARS 2026 POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX DE
REBOISEMENT DE LA VOIE MUNICIPALE DANS L'ARRONDISSEMENT DE
GARI-GOMBO, DEPARTEMENT DE LA BOUMBA ET NGOKO, REGION DE L'EST

MAITRE D'OUVRAGE : MAIRE DE LA COMMUNE DE GARI-GOMBO

FINANCEMENT : BIP 2026

Le Maire de la Commune de Gari-Gombo, Maître d'ouvrage communique :
Par décision municipale N°012/DM/C/GGBO/SG.26 du 30 Mai 2026, la **Lettre Commande**, objet
de l'avis d'appel d'offres suscité est attribué au soumissionnaire ci-après :

DESIGNATION	ATTRIBUTAIRE	MONTANT TTC	DELAIS D'EXECUTION
Exécution des travaux de reboisement de la voie municipale	Ets YAYA BAKARY 696 89 85 75 YOKADOUMA	22 615 763 FCFA	3 mois

L'attributaire est invité à se présenter au plus tard dans les sept (07) jours, suivant la
publication du présent communiqué à la Mairie de Gari-Gombo pour retirer son projet de Lettre
Commande.

AMPLIATIONS :

- PREFET/BN/YOKA
- DDMINMAP/BN/YOKA
- ARMP/EST/BTA ✓
- Pt CIPM/GGBO
- Ets YAYA BAKARY
- CHRONO/ARCHIVES



GARI-GOMBO, LE 25 MAI 2026
LE MAIRE

*Simomori II de
Bingue Hervé*